



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 68045

Texte de la question

M. André Lebrun souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les modalités de passage aux 35 heures des médecins des hôpitaux. Au regard des enjeux de sa mission, la profession de médecin en hôpital exige, outre un savoir considérable, une vigilance et une concentration constantes. Or ces médecins se voient proposer une durée hebdomadaire de travail pouvant atteindre 48 heures, les heures effectuées au-delà de cette limite n'étant pas rémunérées dans le cadre de la réglementation concernant les heures supplémentaires. Aussi, il lui demande d'étudier les possibilités d'application aux médecins des hôpitaux des dispositions prévues dans le cadre du travail et des mesures législatives concernant le dispositif de réduction du temps de travail applicable aux autres salariés.

Données clés

Auteur : [M. André Lebrun](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68045

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6162